

Délibération n° DEL_2026_052

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 23 AVRIL 2026)**

Date de convocation : 15 avril 2026
 Nombre de délégués en exercice : 33
 Nombre de délégués présents : 27
 Nombre de délégués votants : 32
 Nombre de pouvoirs : 5

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 23 avril 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

Mme BERGES Isabelle, M. JAVELAUD Olivier, Suppléant de M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, M. BRAUD Jean-Luc, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, Mme GRISMONDI Muriel, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS SAEZ Andy, Mme MAYSOUNABE Amandine

Pouvoirs :

M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
 M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
 M. GABASTON Jean-Pierre donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
 Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand
 M. LASSALLE Christian donne pouvoir à Mme GRISMONDI Muriel

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. BUNEL Marcel

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. MARTIN Fernand, Vice-Président en charge de l'environnement, du service public des déchets et des finances

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu la nomenclature M57,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2025 pour le Budget principal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Constatant que les résultats de l'exercice 2025 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2025 de :	1 730 237,16 €
+un excédent reporté de 2024 de :	1 901 745,73 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 631 982,89 €

- un déficit d'investissement 2025 de :	-	573 566,79 €
+un solde reporté de 2024 de :		864 664,80 €
Soit un solde d'investissement de :		291 098,01 €
-un déficit de restes à réaliser de :	-	1 270 851,37 €
Soit un déficit de financement de :	-	979 753,36 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION 2025 : EXCEDENT	3 631 982,89 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	979 753,36 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	2 652 229,53 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	291 098,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE d'affecter les résultats 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2025 : EXCÉDENT	3 631 982,89 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	979 753,36 €
RÉSULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	2 652 229,53 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	291 098,01 €

Adopté

24 voix pour

8 abstentions

Robert CASADEBAIG, Robert DAGUERRE, Michaël DESSEIN, Jean MONTOULIEU, Jean-Luc BRAUD, Alexandra SANCHOU, Léa MOURASSE, Gérard LAMAGNERE

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON